

NOS SEJOURS SPORTIFS

Les vacances que nous proposons sont toujours des séjours à thème sportifs.

Les activités sportives sont adaptées au niveau de chaque participant et encadrées par des professionnels.

D'autres activités dites « touristiques et de loisirs » sont proposées tout au long du séjour :



- visites de la région ;
- visites de monuments et musées ;
- baignades ;
- sorties spectacles, fêtes, foires artisanales, sorties nocturnes ;
- repos et détente.

Les vacances proposées sont donc l'alternance d'activités sportives journalières et de moment de détente.

PUBLIC ACCUEILLI : Nos séjours s'adressent à des personnes adultes autonomes dans les gestes de la vie quotidienne, résidants en appartements, en foyers d'hébergement et/ou travailleurs en Centre d'Aide par le Travail. Un séjour d'été s'adresse à des personnes de foyer occupationnel.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 à 25 participants maximum selon les séjours.

ENCADREMENT :

La responsabilité du séjour est confiée soit à un de nos permanents qui intervient toute l'année en milieu spécialisé, soit à une personne qui intervient sur nos séjours depuis de nombreuses années.

L'équipe d'animation est composée de personnes titulaire d'une licence ou maîtrise en activité physique adapté, d'éducateurs sportifs titulaires d'un Brevet d'état Sport Adapté ou d'un Brevet d'état Sport pour Tous, de moniteurs éducateurs, d'animateurs de loisirs. En général, il faut compter une personne pour six vacanciers.

Les activités spécifiques telles que la voile, le kayak ou l'équitation,... sont animées par un Brevet d'état de la discipline concernée.

TARIF : Il comprend la pension complète, les activités sportives, les activités de tourisme, l'encadrement et l'assurance. Ce tarif ne comprend pas : Les dépenses d'ordre personnel, l'assurance annulation, le transport jusqu'au lieu de rendez-vous.

REGLEMENT : Nous sommes conventionnés avec l'ANCV pour recevoir vos chèques vacances.



LE COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Le Comité Départemental de Sport Adapté des Alpes de Haute-Provence (C.D.S.A.04) a été créé en 1984.

Son but : promouvoir et développer le Sport auprès des personnes atteintes d'un handicap mental ou de troubles de l'adaptation.

Association loi 1901, le C.D.S.A. 04 est affilié à la **Fédération Française du Sport Adapté** qui a été reconnue d'utilité publique en 1999. Il est déclaré au journal officiel n°164 du 14 juillet 1984.

- **Son personnel** : 4 salariés :
- une coordinatrice **Brevet d'Etat Sport Adapté** ; un éducateur sportif **Brevet d'Etat Activités Physiques pour Tous** ; un professeur d'éducation physique spécialisé titulaire d'une **maîtrise STAPS option Activités Physiques Adaptées** ; une secrétaire comptable.

Cette équipe intervient dans les établissements spécialisés du département tout au long de l'année et propose également **des séjours vacances à thème sportif**.

Ses séjours sportifs :

- 7 jours en hiver pour le ski (ski alpin, ski de fond, raquettes) ;
- 5 jours au printemps « stage nature » (randonnée, VTT, pétanque) ;
- 1 séjour de 14 jours « sport de plein-air » en juillet
- 2 séjours de 14 jours « loisirs sportifs » et « cirque » en août
- 5 jours en automne « remise en forme »

Agrément : Notre association a reçu l'agrément « Vacances adaptées organisées » conformément à l'article 7 du décret n°2005-1759. N°agrément :2009-004

Les séjours 2010

**Séjour ski
A la Condamine
Du 07 au 14 mars 2010**



**Séjour Nature
En bord de mer
A la Seyne sur Mer (83)
Du 12 au 16 mai 2010**

**Séjour Plein-air
A FRESSINIERES (05)
Du 10 au 24 juillet 2010**



**Séjour Cirque et loisirs sportif
A CHABEUIL (26)
Du 01 au 15 août 2010**

**Séjour Loisirs Sportifs
A ORCIERE MERLETTE (05)
Du 01 au 15 août 2010**



**Séjour Détente Sportive
A PELVOUX (05)
Du 1^{er} au 15 Août 2010**

**Séjour Remise en Forme et Détente
A Méaudre (38)
Dans le Vercors
Du 26 au 30 novembre 2010**



Préparation du séjour



TRAITEMENT MEDICAL :

Le traitement médical devra être réparti dans des piluliers ou semainiers (un pour chaque semaine, sans oublier le traitement du week-end).

Il sera remis (sauf indication contraire pour les personnes autonomes) au responsable du séjour le jour du départ.

L'original de l'ordonnance devra être impérativement joint (pour renouvellement en cours de séjour, en cas de perte d'un comprimé, en cas de visite chez un médecin qui devra connaître le traitement déjà prescrit).

En cas d'intervention d'un médecin ou de soin infirmier au cours du séjour, les frais seront avancés par le C.D.S.A. 04 et devront être remboursés au retour en échange des feuilles de maladies.



LES BAGAGES :

Vous pouvez préparer votre trousseau quelques temps avant le départ grâce à la liste jointe à l'inscription et n'oubliez pas de marquer de vos initiales les vêtements.



L'ARGENT DE POCHE :

Si le vacancier ne peut pas gérer seul son argent de poche, celui-ci sera remis le jour du départ au responsable du séjour. Il lui sera redistribué selon ses envies et ses besoins, le solde, sera restitué à son retour.

Pour les participants gérant eux-mêmes leur argent de poche, le C.D.S.A.04 ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Comment s'inscrire

Pour pouvoir participer aux séjours, il faut :

- * Etre adhérent à l'association (5 €) ;
- * Fournir un certificat médical autorisant la pratique des activités physiques et sportives ou la licence Sport Adapté avec photocopie du certificat médical ;
- * Lors du séjour apporter : carte d'identité, carte vitale, photocopie de la carte mutuelle, original de l'ordonnance médicale.



INSCRIPTIONS ET REGLEMENT :

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

Chaque séjour devra être réservé par le retour de la fiche d'inscription (en fin de brochure) accompagné des arrhes (30 % du montant total).

Le solde du séjour devra être versé avec le retour du dossier d'inscription et au plus tard 30 jours avant le départ.

Toute inscription parvenue sans la totalité des pièces ne sera pas retenue. Par la suite, vous recevrez un dossier d'inscription à remplir, auquel nous vous demandons d'apporter le plus grand soin, surtout la partie concernant les renseignements médicaux et les quelques lignes résumant le comportement du participant.

Ce dossier nous permettra de mieux connaître le vacancier et par conséquent, nous permettre de mieux gérer les situations auxquelles nous pouvons être confrontés afin qu'il passe un bon séjour.

L'inscription sera définitive lorsque :

- ♦ Le dossier est complet
- ♦ Le montant du solde versé 30 jours avant le départ



◆ NIVEAU DEMANDE POUR LA PARTICIPATION AUX SÉJOURS SPORTIFS

Sur le plan psychique et mental :

* Le vacancier dispose d'une **BONNE AUTONOMIE**, sociable, dynamique, il participe aux activités. Il n'a aucun problème moteur.

* Le vacancier a une **AUTONOMIE RELATIVE**, il a besoin d'accompagnement pour la prise de médicaments, argent de poche, il doit être stimulé dans les actes de la vie quotidienne, il n'a pas de problème moteur, se déplace sans difficultés mais reste fatigable.

ANNULATION D'UN SEJOUR PAR LE C.D.S.A.04

Si pour des raisons indépendantes de sa volonté le C.D.S.A. 04 est amené

à annuler un séjour, **les sommes versées seront remboursées intégralement sans aucune indemnité.**

* Le C.D.S.A. 04 se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants est insuffisant.

* Le C.D.S.A. 04 se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un vacancier si son comportement met en danger sa propre sécurité ; celle des autres, ou nuit au bon fonctionnement du séjour.

La famille ou l'établissement sera averti par téléphone. Les frais de retour seront à la charge du vacancier, **aucun remboursement sur le coût du séjour ne sera consenti.**

* Si un participant décide de sa propre initiative de quitter un séjour avant la fin ou en cas de rapatriement aucun remboursement ne sera effectué.

Nous insistons sur le fait que les dossiers concernant les renseignements comportementaux doivent être bien remplis, ceci pouvant éviter bien des désagréments.



ANNULATION D'UNE INSCRIPTION :

Toute défection de votre part devra se faire par écrit au C.D.S.A 04.

DESISTEMENT :

- ◆ Plus de 30 jours avant le départ, le C.D.S.A 04 conserve les arrhes ;
- ◆ Entre 30 jours et 7 jours avant le départ, le C.D.S.A. 04 conserve 50% du prix du séjour ;
- ◆ Moins de 7 jours avant le départ, le C.D.S.A. 04 conserve 100 % du prix du séjour.

ASSURANCE ANNULATION

FACULTATIVE MAIS RECOMMANDÉE

Nous avons la possibilité de souscrire avec la M.A.I.F. une assurance annulation. La prise de cette assurance n'est pas obligatoire mais elle vous est **vivement recommandée, elle vous permet d'obtenir le remboursement du coût du séjour en cas d'annulation pour force majeure. Son coût est de 3,40 % du prix du séjour.** En cas d'annulation les frais d'adhésion et les frais d'assurance annulation ne sont pas remboursés.

ASSURANCE COMPRISE DANS LE PRIX DE VOTRE SEJOUR

Le C.D.S.A. 04 a souscrit une assurance à la M.A.I.F, qui fait bénéficier à ses adhérents de la garantie « indemnisation des Dommages corporels ».

Cette garantie intègre la couverture des pertes de revenus en plus des postes de préjudice traditionnellement pris en charge : Frais médicaux, capital invalidité, etc...

En cas d'accident **I.M.A** (Inter Mutuelle Assistance) intervient et décide ou non de rapatrier la personne

BULLETIN DE RESERVATION A RETOURNER AU :

COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE
RUE DES TOURELLES
04100MANOSQUE

E.mail : cdsa04@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.cdsa04.fr>

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

ETABLISSEMENT OU PERSONNE CHARGEE DE L'INSCRIPTION

Nom et qualité :

Adresse :

.....

 :

 :

 MAIL :

Nom et adresse pour la facturation :

.....

**SEJOUR CHOISI : NOUS DIRE IMPERATIVEMENT SI VOUS PRENEZ
L'ASSURANCE ANNULATION**

Date et lieux :

Acompte de 30% du séjour		€
Assurance annulation + 3,40% du coût du séjour (cocher la case et indiquer la somme)	* OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	€
Cotisation annuelle		5 €
TOTAL		€

* précisez obligatoirement